

# A CHAT QU'UN SES VACANCES REGLEMENT INTERIEUR

## AVANT SON ARRIVEE

- Votre chat doit être **vermifugé et traité pour les puces** (minimum une semaine avant son arrivée)
- Votre chat doit être **à jour de ses vaccinations** (minimum 15 jours avant, sauf si contre indiqué pour raison de santé, merci de nous le signaler). Pour les chatons, voir avec votre vétérinaire.
- Votre chat doit être **identifié par puce ou tatouage, et stérilisé** (sauf chatons de moins de 7 mois)

La santé de votre animal sera contrôlée avec vous lors de son arrivée. En cas de traitement vétérinaire, vous devez nous fournir l'ordonnance et les médicaments : aucun médicament ou soin ne sera donné sans l'ordonnance.

Par exemple : le propriétaire d'un chat ayant de gros problèmes de santé (diabète ou problème de cœur) devra impérativement le signaler à son arrivée.

**Les chats non castrés et les chattes non stérilisées ne sont pas acceptés !**

**En cas de soucis** survenant pendant le séjour de votre chat :

- La pension s'engage à vous contacter au plus vite et à prendre toutes les dispositions nécessaires : vous donnez votre accord pour que votre animal soit examiné par VOTRE vétérinaire habituel et le cas échéant si indisponible, par nos vétérinaires à la Clinique vétérinaire Le Grand Souffle à Saint-Jean de Muzols.
- En cas d'avance faite par la pension : les frais de consultations, soins et déplacements restent à la charge du propriétaire et vous seront donc refacturés intégralement.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal sans lien direct avec son séjour. Les propriétaires de chats reconnus comme de valeur ou de concours sont tenus d'être assurés personnellement.

## MODALITES DE PAIEMENT

Le contrat de réservation est à renvoyer avec un acompte de 30 % (non remboursables si annulation du séjour sauf en cas de décès de votre chat sur production d'une attestation vétérinaire pour sa validation).

**Il ne fera l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation du séjour. L'annulation du séjour entrainera la facturation totale du séjour restant dû.**

Le contrat de la pension signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé et entamé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend de manière anticipé son animal. Le solde de la pension est réglé à l'entrée de l'animal.

## ACCUEIL ET DEPART

L'Etablissement ouvre **UNIQUEMENT** sur RDV pour l'arrivée et le départ de vos chats.

**IL EST IMPERATIF DE RESPECTER L'HORAIRE CONVENU.**

**Toute personne arrivant en avance devra attendre devant le portail, les accueils étant gérés un par un.**

## A SON ARRIVEE :

Apportez uniquement :

- Son carnet de vaccination
- Sa nourriture habituelle
- De la litière végétale (animalerie ou jardinerie)
- Au minimum un doudou ou vêtement lui rappelant sa maison

**Ne pas apporter ses jouets et ses gamelles.** Tout est déjà installé pour son confort.

Pour que le transport de votre chat soit paisible :

- 2 ou 3 jours avant le voyage, laissez sa caisse de transport posée dans une pièce où il passe souvent, pour qu'il s'y habitue. Pensez bien à y mettre au fond, une serviette ou un journal au cas où votre chat ferait ses besoins pendant le trajet. Si vous n'en avez pas, nous en tenons également à votre disposition.
- Avant le trajet, afin d'éviter que votre chat vomisse, merci de ne pas le faire manger. Dans le cas où il vomirait, n'ouvrez pas la caisse. Nous nous chargerons de le nettoyer à son arrivée.